

Politique d'approvisionnement en huile de palme entrant dans la fabrication de produits de marque maison

1. Introduction

La société Sobeys s'engage à assurer que l'approvisionnement de l'huile de palme et de ses dérivés entrant dans la fabrication de ses produits de marque maison ne contribue pas à la déforestation tropicale. Elle a donc élaboré la présente politique d'approvisionnement en vue de l'appliquer à l'ensemble de son réseau de fournisseurs de produits de marque maison.

L'huile de palme est utilisée dans un certain nombre de produits de marque maison de Sobeys. Si la quantité totale que nous utilisons demeure minime comparativement à la quantité consommée à l'échelle mondiale, il est néanmoins important que nous nous efforcions d'assurer un approvisionnement responsable de l'huile de palme que nous utilisons.

La demande accrue en terres agricoles pour les plantations de palmiers a contribué à une déforestation tropicale importante en Indonésie et en Malaisie. Cette situation a entraîné la perte d'une biodiversité précieuse et le rejet de grandes quantités de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en raison de la coupe à blanc et du brûlage des forêts.

Pour compenser les dommages causés, l'industrie a mis en place un certain nombre d'initiatives visant à garantir l'exploitation socialement et écologiquement responsable des plantations et des usines de transformation connexes. Sobeys soutient et encourage entièrement ces initiatives en participant à la Table ronde pour une huile de palme durable (Roundtable for Sustainable Palm Oil, RSPO) et au Consumer Goods Forum (CGF). Sobeys est signataire de l'engagement du CGF relativement à l'atteinte d'un solde net de déforestation égal à zéro, un objectif ayant comme élément clé la production de l'huile de palme. (Voir l'annexe.)

Sobeys encourage toutes les parties prenantes de sa chaîne d'approvisionnement en produits de marque maison à travailler ensemble à la mise en œuvre de la présente politique d'approvisionnement en huile de palme.

2. Objectif

Sobeys prend l'engagement d'effectuer, d'ici le 31 décembre 2017, une transition complète vers l'utilisation d'une huile de palme durable certifiée, telle que définie par la RSPO, pour la fabrication de ses produits de marque maison.

3. Transparence

Sobeys rendra public son objectif relativement à son approvisionnement en huile de palme et fera rapport annuellement de ses progrès vers l'atteinte de cet objectif.

3. Portée

Les présentes lignes directrices s'appliquent à l'huile de palme, à l'huile de palmiste et à tous leurs dérivés entrant, en tant qu'ingrédients, dans la fabrication de produits emballés de marque maison de Sobeys. Un travail important de recensement de ces produits a été effectué à l'interne.

4. Approche

Pour assurer la mise en œuvre de son engagement, Sobeys utilise une approche méthodique qui comporte les étapes suivantes.

- Recensement de tous les produits de marque maison contenant, en tant qu'ingrédient, de l'huile de palme ou un de ses dérivés.
- Détermination du poids total de l'huile de palme et de ses dérivés entrant dans la fabrication de ces produits.
- Participation à la RSPO et achat de certificats Green Palm pour soutenir une production durable pendant la mise en œuvre initiale de la présente politique.
- Conduite d'un sondage auprès de ses fournisseurs sur l'avancement de leurs efforts de transition vers l'utilisation d'une huile de palme durable certifiée, y compris leurs objectifs et leurs échéanciers.
- Élaboration de la présente politique en vue de sa mise en œuvre en 2016.
- Transition vers un approvisionnement en huile de palme durable certifiée.
- Suivi des plans et transition effective par fournisseur et par produit.

5. Attente à l'égard des fournisseurs – Date limite

Sobeys s'attend à ce que ses fournisseurs aient effectué, d'ici le 31 décembre 2016, la transition vers l'utilisation d'une huile de palme durable certifiée comme ingrédient dans les produits qu'ils fabriquent pour Sobeys. L'achat de certificats GreenPalm est acceptable comme moyen provisoire d'atteindre l'échéance de décembre 2016. Cependant, en pareil cas, les fournisseurs doivent avoir effectué la transition vers la traçabilité physique de l'huile de palme durable certifiée au plus tard le 31 décembre 2017. Cette transition doit être démontrée au moyen du processus de vérification décrit au paragraphe suivant.

6. Vérification

Les exigences recommandées minimales à respecter pour se conformer à la présente politique sont celles que prévoit la norme RSPO. Les options RSPO offertes aux fournisseurs sont les suivantes : « Identité préservée », « Ségrégation » et « Balance de masse ». Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs allégations de certification sont rigoureuses et vérifiées au moyen d'audits effectués par des tierces parties et veiller à ce que des exemplaires de ces vérifications soient acheminés à Sobeys.

Annexe

Résolution du CGF sur la déforestation (novembre 2010)

[traduction] « Nous nous engageons, en tant que membres du conseil d'administration du Consumer Goods Forum, à mobiliser au sein de nos secteurs respectifs les ressources nécessaires pour parvenir, d'ici 2020, à un solde net de déforestation égal à zéro. Nous y parviendrons grâce aux initiatives individuelles de nos entreprises et au travail que nous réaliserons en partenariat avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales.

Ensemble, nous mettrons au point des plans d'action précis, rentables et assortis d'échéanciers en vue de surmonter les différents enjeux liés à un approvisionnement durable en produits de base comme l'huile de palme, le soja, la viande bovine, le papier et le carton. Nous travaillerons également avec d'autres intervenants – les organisations non gouvernementales, les banques de développement, les gouvernements, etc. – à la création de mécanismes de financement et d'autres projets pratiques conçus pour inciter et aider les pays forestiers à conserver leurs atouts naturels et leur permettre de parvenir à un solde net de déforestation égal à zéro tout en atteignant leurs objectifs de développement économique ».

Solde net de déforestation égal à zéro

La société Sobeys respecte la définition du *solde net de déforestation égal à zéro* émanant du Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund, WWF), une définition différente de celle de la *déforestation zéro*. Un solde net de déforestation égal à zéro tient compte du fait que certaines pertes forestières peuvent être compensées par le reboisement et n'est pas synonyme d'une interdiction totale de déboisement. Au contraire, il laisse place au changement sur le plan de la configuration de la mosaïque de l'utilisation des terres pourvu que la quantité nette, la qualité et l'abondance du carbone des forêts soient maintenues. Il permet de tenir compte du fait que, dans certaines circonstances, la conversion d'une forêt dans une zone peut contribuer au développement durable et à la conservation d'un paysage plus étendu (ainsi la réduction des superficies en pâturage dans une zone protégée peut exiger la conversion de superficies forestières dans une zone tampon de manière à fournir des terres agricoles aux communautés locales). Il convient cependant de noter que le solde net de déforestation égal à zéro n'est pas atteint par la conversion de forêts primaires ou naturelles en plantations à croissance rapide. Une telle conversion compterait comme une déforestation aux fins de l'évaluation des progrès réalisés par rapport à une cible donnée.